

PV du conseil de l'UFR SVTE du 09 mars 2015 à 14h00

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. BOLLACHE (procuration à M. ROLLIN à partir de 15h00), M. CHERKAOUI MALKI, M. DECONINCK, M. FAIVRE, M. FARA, M. GUZZO (jusqu'à 16h00), M. WIPF.

- *Absents :*

MME CHLUBA, M. DEMARQUOY.

Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD, M. ALIBERT, M. ANDREOLETTI (procuration à M. CHERKAOUI MALKI), M. BELLENGER, M. LEVEQUE (à partir de 14h50 jusqu'à 15h45), M. MOREAU, M. PICHON, MME PRUDENT (procuration à M. MOREAU), M. RIALLAND (à partir de 15h00), M. SAUCEDE (procuration à M. FARA).

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

M. DER (procuration à MME GAETAN), MME GAETAN, M. LOQUIN, MME EVROT-CARRICAN, M. ROLLIN.

Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

M. EFLIGENIR (jusqu'à 16h15), MME CARDINI, M. COLLIN, MME SUZIALUK, MME COLLIN (à partir de 16h00).

- *Absents :*

M. LOURENCO, M. LEGAULT.

- **Compte rendu de la conférence des directeurs de composantes du 5 mars 2015 :**

- **COMUE**

Nous sommes en attente de publication du décret dans les jours qui viennent, après avis du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

- **I-Site**

Pas d'élément nouveau si ce n'est que l'INRA et le CNRS défendront le projet le moment venu.

- **GBCP**

La Conférence des Présidents d'université et la CDFI ont demandé un report d'un an (au 1/1/2017) car il est nécessaire de faire évoluer les logiciels financiers et comptables. Bercy suivrait la CPU si le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est d'accord, ce qui arrangerait l'uB pour la mise en place de la phase RH.

- **Questions budgétaires**

Il existe de grandes inquiétudes au niveau national, sur la question d'un prélèvement ou non d'un pourcentage du fond de roulement des universités. Bercy exerce une forte pression sur ce sujet car 100 M € sont nécessaires pour boucler le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche. La décision devrait être prise en mai ou juin 2015. Conséquence probable : réduction de la DGSP pour nous obliger à puiser sur notre propre fond de roulement. Un travail étroit avec le Rectorat et la DRRT est en cours pour protéger le fond de roulement. Nous sommes donc dans l'incertitude quant à la DGSP, ce qui oblige l'uB à la plus grande prudence.

- **Direction de l'ESPE**

Mme Marie-Geneviève GERRER, jusqu'alors administratrice provisoire, a été élue directrice de l'ESPE.

- **Recrutement du DRH**

M. Pierre-Etienne THEPENIER a été recruté pour exercer les fonctions de DRH. C'est une excellente nouvelle pour l'université.

- **Nouvelle stratégie numérique**

Un comité de pilotage composé de 21 personnes dont M. Tabard qui pilote ce dossier va travailler à la définition d'une stratégie numérique à court et long termes.

- **Stratégie de communication**

La Directrice du pôle communication a rencontré en 2014 des membres des composantes et des partenaires extérieurs puis a réalisé un diagnostic et formulé des propositions visant à étendre la

communication vers l'extérieur, qui ont été discutées lors de cette réunion. Ce point sera développé ultérieurement.

- **Questions statutaires**

- **Election du directeur adjoint de l'UFR SVTE**

Le Directeur d'UFR explique qu'une candidature a été reçue : celle de M. Bruno FAIVRE. A l'issue d'un vote à bulletins secrets, M. Faivre est élu avec :

19 voix et 9 bulletins blancs

M. Pichon demande si le fait que M. Faivre soit assesseur à la pédagogie est compatible avec ses nouvelles fonctions de directeur-adjoint de l'UFR et s'il conservera les deux fonctions. Il avait été envisagé que l'un des deux directeurs-adjoints soit systématiquement assesseur à la pédagogie et l'autre assesseur à la recherche, qu'en est-il de cette éventualité ? Enfin, il déplore l'absence de femme et de collègue de rang B à la direction-adjointe de l'UFR.

M. Faivre répond qu'il est prêt à conserver les deux missions. Par ailleurs, il a lui-même évoqué le fait que sa candidature n'arrangeait pas la parité hommes-femmes, ni celle rang A –rang B, ni la représentation de plusieurs laboratoires à la direction de l'UFR puisque les deux directeurs-adjoints sont issus de l'UMR Biogéosciences.

Mme Clerget précise qu'aucune incompatibilité statutaire n'existe entre la présidence d'une commission et la fonction de directeur-adjoint de l'UFR.

Le Directeur d'UFR répond à Monsieur Pichon qu'il faudra, avant la fin de l'année 2016, réfléchir en profondeur aux missions des directeurs-adjoints et éventuellement procéder à une modification des statuts si ceux-ci doivent être les assesseurs à la pédagogie et à la recherche.

- **Désignation d'un organisme représentant le monde économique (personnalités extérieures)**

Suite à la démission de M. Rousset, un appel à candidature a été fait auprès des élus du conseil d'UFR. Une proposition a été émise de la part de M. Bollache : une personne du syndicat mixte D'Etude Et D'Aménagement Du bassin de l'Ouche et de ses affluents. Le Directeur d'UFR précise qu'en vertu de la réglementation sur la parité, cette personnalité extérieure devra être une femme. L'organisme désignera lui-même sa représentante et sa suppléante, si notre proposition est acceptée.

24 pour, 1 abstention

- ✓ **Questions financières**

- **Vote du BR1/2015**

Le Directeur d'UFR, avant de laisser la parole à Mme Casas, rappelle que lors du dernier conseil, il manquait des informations de la part des laboratoires, ce qui n'avait pas permis de passer ce point au vote.

Mme Casas ajoute que le BR1 devait être rendu pour le 27/2, ce qui a été fait.

Administration et logistique :

- prévisions de recette pour l'opération « Faites de la Science » : 2 550 €
- Dotation pour l'organisation d'un comité de sélection : 1 666 €
- Remboursement d'affranchissement par l'association RAE : 2 419 €
- Recettes de photocopies pour l'APUB et le CSGA : 50 et 180 €
- Ajustement de recette de 174 € du CNASEA pour l'augmentation d'une heure du temps de travail de Mme Abrantes à la scolarité et, parallèlement, changement de masse de fonctionnement vers personnel pour 26 €.

Heures complémentaires

- Versement de 3 157 € par le SEFCA pour les heures complémentaires formation continue

Réservoir

- Placement dans le réservoir de 2617 € correspondant aux 10 % prélevés par l'UFR sur le 2^{ème} versement du SEFCA

Enseignement

- Département ETEC : 2 recettes de location de minibus pour 78 et 248 €

Formation continue

- Attribution aux filières du 2^{ème} versement SEFCA (moins prélèvement UFR)

Recherche

- Artéhis : recette de 2 002 € de la Fondation de Coopération Scientifique pour gratification de stage
- Agroécologie: ouverture de deux nouvelles conventions : 524 939 € pour un projet européen et convention pour 32 900 € avec l'IPEV
- SERCOBIO CMAB : réduction de recette de 2000 €
- Biopéroxyd nouvelle recette de 3 049 € de l'association pour la recherche sur la sclérose en plaque destinée à une gratification de stage
- Biogéosciences ajustements et nouvelles recettes : CNASEA +1322 € pour un contrat d'avenir, Préciput ANR pour la chaire d'excellence de M. Thomazo : 10 000 €, IUF junior pour MME Puceat : 13870 €, 23 601 € nouvelle recette de la SATT Welience et 161 000 € du CISMO PARI prévus pour un achat d'équipement
- Changement de masse de fonctionnement vers personnel de 500 € pour recruter un CDD à 50 % à partir de septembre jusqu'à fin décembre pour la gestion de l'UMR
- Changement de masse d'investissement vers fonctionnement pour 438 € (CNES TELEDM) ou vers personnel pour 2500 € (complément des 500 € ci-dessus).
- Changement de masse de fonctionnement vers investissement pour 11180 € pour l'IUF de MME PUCEAT.

Le Directeur d'UFR soumet au vote ce BR1 après avoir remercié Mme Casas :

27 pour, 1 abstention

✓ **Questions pédagogiques**

- **Appel d'offres « équipement pédagogiques 2015 »**

Le Directeur d'UFR explique que le classement doit remonter à l'université à la fin de la semaine, il convient donc de classer les projets lors de ce conseil. Les champs disciplinaires ont travaillé, ont fait remonter leurs demandes aux conseils de départements puis un classement a été proposé par la commission de la pédagogie.

MME ABED VIEILLARD explique que 18 demandes ont été reçues dont 2 parvenues hors délai et donc non considérées. 5 projets sont présentés directement au nom de l'UFR dont 3 projets pluriannuels. Le département ETEC ne souhaite pas classer mais MME ABED VIEILLARD insiste pour que les demandes soient classées par ordre de priorité par les départements. Certains projets pluriannuels ont dû voir leur montant amputé (microscopes, vidéoprojecteurs), ce qui pose la question de la crédibilité de nos projets pluriannuels lorsqu'ils seront examinés en central.

M. FAIVRE ajoute qu'en effet il a fallu les limiter pour ne pas pénaliser les autres projets car ces demandes UFR s'élevaient déjà à environ 90 000 €. En les réduisant pour tenir dans une enveloppe raisonnable, la commission est parvenue à classer les demandes privilégiées par les trois départements. Au départ, le montant des projets présentés s'élevait à 175 000 €, il a été ramené à 140 000 €.

M.MOREAU souhaite savoir pourquoi 16 projets sont classés alors que 18 étaient présentés et si le fait que des projets soient pluriannuels nous oblige à les classer en priorité.

MME ABED VIEILLARD précise que la commission n'a classé que des dossiers d'un montant supérieur à 800 € HT car les autres, qui ne nécessitent pas d'amortissement, sont plus facilement finançables par ailleurs. Le projet pluriannuel microscopie était classé en 8^{ème} position l'année dernière donc pas dans les premiers et une partie des renouvellements de matériel optique glissera sur 2015.

M.FAIVRE précise que ces projets inférieurs à 800 € HT vont faire l'objet d'un classement par la commission de l'enseignement, au cas où ils puissent être financés par ailleurs.

Mme CLERGET explique que l'amortissement prélevé par l'université permet de financer l'appel à projets équipements pédagogiques pour l'année suivante.

Pour M.LEVEQUE, certains projets devraient être dans un PPI.

M.GUZZO répond qu'il n'est pas prévu de lancer de nouveaux PPI pour l'instant, compte tenu de l'incertitude pesant sur le fond de roulement.

Le Directeur d'UFR rappelle qu'il est toujours en attente pour la rénovation et l'équipement de l'amphithéâtre Pasteur. Par ailleurs, il déplore que $\frac{3}{4}$ du prix d'un vidéoprojecteur concernent l'installation et que l'on doive amortir sur cette prestation. Il signale également qu'un achat de vidéoprojecteur a pu être fait sur la taxe d'apprentissage du M2 NS en 2014.

A la proposition de M.CHERKAOUI de faire installer les vidéoprojecteurs par les services de l'université, M.FARA objecte qu'il y aurait alors un problème quant à la garantie.

M. PICHON évoque le projet antérieur de remplacer les vidéoprojecteurs à raison de trois par an et constate la fonte de ces dossiers de renouvellement.

M. FAIVRE répond qu'en effet il a fallu les limiter pour ne pas pénaliser les autres projets, dont le cryostat et le minibus. Il a été décidé de risquer la panne sur certains équipements en fin de vie, mais encore en fonctionnement, et de freiner le renouvellement.

M. MOREAU demande si un recensement des vidéoprojecteurs en fonctionnement peut être communiqué, avec leur âge.

Mme ABED-VIEILLARD répond que M. PERRI tient ce bilan. Les deux plus anciens ont été inclus dans les demandes de crédits pédagogiques de cette année.

M. WIPF demande s'il reste des vidéoprojecteurs qui auraient été remplacés à titre préventif et qui pourraient servir en secours. Collégalement, la réponse apportée est non.

M.FAIVRE souligne que la configuration est particulière cette année avec la nécessité de remplacer le cryostat en panne, qui coûte plus de 20 000 €. Les vidéoprojecteurs, d'un montant plus faible, peuvent être achetés sur les crédits disponibles en fin d'année.

M. RIALLAND, après avoir rappelé que l'UFR a toujours des vidéoprojecteurs mobiles, demande ce qu'il est advenu des crédits pédagogiques des filières non dépensés en fin d'année.

M.PICHON souhaite savoir quel est le montant de ces crédits de fin d'année non dépensés et quelle est la procédure pour leur utilisation.

Le Directeur d'UFR répond que les filières, dans la crainte de «ne pas pouvoir boucler l'année », attendent la dernière minute pour commander ce dont elles ont besoin, et parfois trop tard. Cette procédure de mise en commun n'a pas eu lieu jusqu'à présent. [M1]Même si les sommes ne sont pas énormes, il trouve dommageable que tous les crédits pédagogiques ne soient pas dépensés et souhaite ne plus voir de crédits destinés à la pédagogie non utilisés en fin d'année alors que des besoins ne sont pas satisfaits.

Mme CLERGET précise que les achats de fin d'année, financés grâce à une aide de l'école doctorale en 2013 suite à l'organisation à Besançon du forum des jeunes chercheurs et à des reliquats de crédits de fonctionnement en 2014, ont porté sur la rénovation des locaux et des achats de matériels ou de mobilier.

Pour M.RIALLAND, il faut changer la méthode pour que les filières ne rendent plus de crédits, il faut certainement anticiper davantage.

M.KADMIRI explique qu'à l'UFC, il y a un contrat de maintenance à hauteur de 7 à 8 000 € par an, qui permet de maintenir en constant état de marche les 7 amphithéâtres équipés.

M. RIALLAND juge cette somme très élevée.

Le Directeur d'UFR ajoute que l'université réfléchit à cette problématique des vidéoprojecteurs.

M. LEVEQUE regrette que, dans les projets, il ne soit pas indiqué si les matériels vont servir ou non pour la recherche. Il plaide pour que ce renseignement figure à l'avenir dans les dossiers, proposition qui semble dangereuse au Directeur d'UFR puisqu'il s'agit là un appel à projets « équipements pédagogiques ».

M. DECONINCK souligne que la « tronçonneuse » est une urgence, car elle est dangereuse et âgée de 50 ans. Elle ne sera probablement pas financée cette année sur cet appel à projets donc le laboratoire Biogéosciences sera contraint de financer le remplacement de cette scie car le litholamellage est indispensable à la recherche. Dans ces conditions, il suggère de réfléchir à l'affectation du poste de technicien de litholamellage à l'UMR Biogéosciences plutôt qu'à l'UFR.

Pour le Directeur d'UFR, la question mérite d'être posée. Dans l'immédiat, il préconise un balisage et l'externalisation de la fabrication des lames, donc l'arrêt de cette machine pendant un an pour l'enseignement si elle n'est pas remplacée par le laboratoire.

M.DECONINCK souligne que le prix de revient est au moins 10 fois plus important si l'on externalise.

M. LEVEQUE regrette que ce matériel ne soit pas mieux classé en raison de son grand âge. Il regrette une erreur d'aiguillage qui aurait plutôt dû faire apparaître la demande de ce matériel en licence et non à ETEC. Si le laboratoire doit assurer le financement intégral, il faut que l'UFR opère un reversement à celui-ci.

Le Directeur d'UFR ne retient pas cette dernière suggestion car les crédits recherche ont été maintenus et non ceux de l'UFR qui ont été réduits.

M. PICHON demande si, compte tenu des problèmes de sécurité évoqués, le minibus n'aurait pas dû être déclassé pour faire remonter la scie.

M. ROLLIN estime que si la scie n'est pas aux normes, le matériel doit être immédiatement immobilisé, sur décision du Président de l'université. Il déclare qu'il va saisir immédiatement le CHSCT pour signaler que des personnels sont en danger en manipulant cet appareil. Il insiste pour qu'il soit inscrit au procès-verbal de séance qu'un matériel dangereux est toujours en fonctionnement.

M. LEVEQUE souligne que le minibus a 14 ans et qu'il aurait été également inconscient de ne pas en demander le renouvellement, puisqu'il transporte des personnels et des étudiants.

M.RIALLAND observe que le problème de la sécurité n'a pas été abordé en commission. Il revient à l'équipe pédagogique de décider de suspendre l'activité sur cet appareil.

Le Directeur d'UFR répète qu'il est possible d'externaliser la fabrication des lames minces.

M. ROLLIN regrette que l'UFR se dédouane de ce grave problème de sécurité et reporte sur le laboratoire la charge de la mise en sécurité du lamelage.

M. FAIVRE répond que l'UFR ne se dédouane en rien du problème et prend bien en compte ce point de sécurité qu'elle ignorait jusqu'à ce jour en adoptant une autre solution qui est de se procurer les lames à l'extérieur et en n'utilisant plus le matériel incriminé.

M. LEVEQUE explique que les lamelles achetées à l'extérieur ne comportent pas le degré de détail désiré et que certains enseignants apportent leurs lames personnelles.

M. PICHON répond que dans toutes les disciplines, les contraintes sont fortes et personne ne peut plus effectuer des TP comme il le souhaiterait.

MME ABED VIEILLARD relève que cet appareil sert à 95% pour la recherche.

Le Directeur de l'UFR décide de surseoir à l'utilisation de cette scie cette année et l'année suivante. Par ailleurs il préconise une autre formulation, plus précise, pour le projet n°7.

27 pour, 2 contre, 1 abstention

- **Calendrier universitaire 2015-2016**

Mme THOMAS présente le projet de calendrier universitaire pour l'année 2015-2016, préparé dans un délai très contraint. Elle a veillé à ce qu'il y ait bien deux semaines entre la session 1 et la session de rattrapage du semestre 2. Elle précise que M. Robichon, responsable du M2 EGRP, propose des dates qui sont encore susceptibles d'être modifiées ultérieurement. Les mentions entre parenthèses sont les propositions de la scolarité pour adapter les dates proposées aux contraintes, notamment de respect des consignes du pôle formation et de sécurisation de l'organisation des examens.

M.FARA demande l'homogénéisation des mentions indiquées, notamment l'apposition du terme « stages » sur le calendrier de suspension des cours, pour chaque formation concernée.

Mme THOMAS rapporte également le souhait de Mme Salvadori d'étendre la période de session 2 d'une semaine pour le master MEEF, en en fixant la fin au 8 juillet 2016 au lieu du 1^{er} juillet 2016, car elle estime que le délai prévu par l'ESPE n'est pas suffisant pour organiser toutes les épreuves. Cette demande a été transmise à l'ESPE, sans réponse à ce jour.

Le Directeur d'UFR propose au conseil d'adopter ce projet de calendrier, sous réserve de validation par l'ESPE pour le master MEEF et d'harmonisation des mentions portées :

29 pour, 1 abstention

Mme COLLIN demande pourquoi les examens de L3 sont décalés d'une semaine par rapport à ceux de L1 et L2.

M. ALIBERT répond que cela s'explique par la contrainte de disponibilité des salles et amphithéâtres pour les examens et la nécessité d'avoir les résultats de L1 et L2, notamment par rapport aux AJACs.

MME CARDINI souhaite savoir pourquoi la date du 8 janvier est mentionnée comme date de fin des cours du semestre 1 pour la L3.

M.ALIBERT précise que c'est pour garantir une semaine de révision.

✓ Questions diverses

- **Point sur le parcours PCB**

M.FAIVRE rappelle le contexte : ce parcours très spécifique actuellement en L2 est appelé, du fait d'un changement législatif, à être transféré en L3. Le maintien de cette préparation aux concours B a été mis en discussion. La volonté générale était de la conserver et de la glisser en L3, en l'individualisant en L1 et L2 sous forme d'option, avec une restriction toutefois : que le parcours exclue les collés du concours A pour ne pas monopoliser les candidatures au détriment de nos étudiants. Or le ministère n'a pas interdit l'accès des collés du concours A, mais après discussion avec M. Bentejac, il a été mis en lumière que les collés du concours A pouvaient être limités dans la promotion par la sélection à l'entrée de la filière.

La question de la responsabilité de ce parcours en L3 se pose également: Mme OLIVE était pressentie, mais elle ne souhaite pas assurer cette charge. Au sein de la commission de la pédagogie, se pose donc réellement la question de la pérennité de cette préparation en raison du manque de candidat pour en assurer la responsabilité.

M.ALIBERT fait valoir que, pour l'instant, les collés du concours A sont ceux qui réussissent les concours B.

M. PICHON observe que depuis cette année, de très bons étudiants arrivent en L1 de biologie avec l'optique de passer ce concours (80 veulent faire l'option en L1). On risque de perdre ces très bons étudiants si le parcours PCB, filière de prestige, est supprimé. Il est vrai que jusqu'à présent, ce sont surtout les collés des concours A qui ont réussi les concours B mais on ne sera plus sur les mêmes bases puisque les épreuves seront différentes. Les collés des concours A sont intéressants à garder car ils peuvent ensuite s'orienter vers nos masters. De plus, l'université de Lyon ferme sa préparation aux concours B, ce qui pourrait reporter une partie des candidats sur Dijon.

M.FAIVRE précise que cette préparation représente 800 heures, jusqu'à présent financées par l'université.

M. FARA demande si, après une fermeture, il sera possible de la rouvrir ultérieurement, mais cela semble compliqué.

Il est discuté en séance de l'opportunité de lancer un appel à candidature pour cette responsabilité. La difficulté principale est que le porteur de la filière n'interviendra pas dans la préparation, les épreuves du concours étant centrées sur les mathématiques, la physique et la chimie.

M.DECONINCK souhaite connaître le motif du refus de MME OLIVE d'assurer la responsabilité de ce parcours.

M.FAIVRE répond que MME OLIVE s'implique beaucoup dans le master MEEF.

M.PICHON ajoute que de plus elle n'interviendra plus dans cette préparation.

MME ABED VIEILLARD remarque que c'est sur le plan administratif que c'est le plus lourd.

Le Directeur d'UFR propose le lancement d'un nouvel appel à candidature puis, s'il n'y a pas de candidat, une réunion de la commission de l'enseignement et des enseignants de L1.

M. MOREAU constate que l'absence de candidature pose la question de la pérennisation de cette formation.

M.FARA souhaite rappeler que l'exercice de responsabilités administratives est l'une des quatre missions confiées aux enseignants-chercheurs.

M.MOREAU demande si une candidature s'est présentée pour la responsabilité de la L1.

Le Directeur d'UFR répond qu'actuellement, aucune candidature ne s'est présentée, une réunion spécifique sur ce problème sera prochainement planifiée dans le cadre de la commission de la pédagogie.

- **Question sur la mise en œuvre du nouveau principe »silence gardé pendant deux mois vaut acceptation »**

M. MOREAU demande, pour les dossiers de candidature, des précisions sur la nouvelle règle « Silence Vaut Acceptation » au bout de deux mois.

Mme CLERGET répond qu'une réunion prévue le 10 mars à la direction de l'université en précisera les modalités d'application et qu'une information sera ensuite apportée aux responsables de filières.

- **Bref débat sur la mise en œuvre de la capacité d'accueil**

M. MOREAU demande également comment fonctionnera la capacité d'accueil en L1 à la rentrée et souhaite une réflexion collégiale sur les critères de sélection.

M. PICHON rappelle les règles générales de fonctionnement de l'application APB mais il n'a pas encore une idée très précise des conséquences de la nouvelle capacité d'accueil quant au classement des étudiants non prioritaires. La difficulté pourra porter sur les réorientations.

M. MOREAU demande une ligne homogène de réponse à apporter aux étudiants hors académie sur le traitement de leur demande d'intégration en L1 à Dijon.

Le Directeur d'UFR estime qu'il faut parvenir à une harmonisation du discours.

Les élus étudiants déclarent qu'ils vont lancer un questionnaire anonyme aux étudiants de L1 et aux lycéens avec pour objectif de cerner leur ressenti face à cette réforme. Les résultats seront communiqués au prochain conseil. Ils estiment que les critères devront être connus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.

Le Directeur d'UFR

Michel NARCE